



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE

DEMANDE DE DÉMOLITION

RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 851, MONTÉE SAINTE-JULIE

AVIS est donné que le bâtiment ci-dessus mentionné fait l'objet d'une demande de démolition et que celle-ci sera transmise au Comité de démolition pour examen et décision.

La décision dudit comité sera rendue lors de sa prochaine séance publique du **20 décembre 2022 à 19 h** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition assujettie au *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville par courriel à : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 6 décembre 2022.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, avocate

Publication : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 6 décembre 2022.